

La caisse de chômage du SIT

Pensez à vous y inscrire si vous perdez votre emploi! La caisse vous reçoit au téléphone.



- Un accueil humain par une équipe motivée et compétente
- Une grande disponibilité pour l'ouverture et le suivi de votre dossier
- Des réponses à toutes vos questions concernant l'assurance chômage
- Des conseils avisés pour vos démarches administratives au chômage
- Une équipe de collaborateurs-trices qui sont tou-te-s en mesure d'assurer l'entièreté du suivi de votre dossier de chômage

La caisse vous reçoit au téléphone, 022 818 03 33 - tous les jours de 9h à 12h.

Aux permanences: lundi, mardi, mercredi et vendredi après midi de 14h à 17h.



A la caisse du SIT, tou-te-s les collaborateurs-trices sont des gestionnaires de dossier en mesure d'assurer l'entièreté du suivi de votre dossier de chômage.

Oui, j'adhère au SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts

Nom	Prénom		
Né-e le	Sexe	N° AVS	
Nationalité	Permis		
Adresse (+c/o)			
N° postal	Localité	Tél. fixe	Tél. portable
Adresse e-mail		Employeur/entreprise	
Profession exercée	Taux d'occupation	%	Salaire brut

Je désire payer ma cotisation tous les : 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois (entourer ce qui convient)

Le montant de la cotisation est mensuel.

Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

Barème cotisation SIT (environ 0.7% du salaire brut)

Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle	Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle
□ moins de 1'200.-	8.40	□ de 3'601.- à 3'900.-	27.30
□ de 1'201.- à 1'500.-	10.50	□ de 3'901.- à 4'200.-	29.40
□ de 1'501.- à 1'800.-	12.60	□ de 4'201.- à 4'500.-	31.50
□ de 1'801.- à 2'100.-	14.70	□ de 4'501.- à 4'800.-	33.60
□ de 2'101.- à 2'400.-	16.80	□ de 4'801.- à 5'100.-	35.70
□ de 2'401.- à 2'700.-	18.90	□ de 5'101.- à 5'400.-	37.80
□ de 2'701.- à 3'000.-	21.00	□ de 5'401.- à 5'700.-	39.90
□ de 3'001.- à 3'300.-	23.10	□ de 5'701.- à 6'000.-	42.00
□ de 3'301.- à 3'600.-	25.20	(et ainsi de suite)	

Genève, le _____ Signature _____



DANS LES SERVICES PUBLICS, LE SOCIAL, LA SANTÉ

ENSEMBLE NOUS SOMMES FORTS



Adhérer au SIT, c'est:

- Participer à la solidarité
- Défendre ses droits
- Promouvoir un service public de qualité

Devenir membre, c'est:

PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

Le SIT défend le principe d'un Etat social fort basé sur une fiscalité juste et garantissant à tous-tes des prestations publiques de qualité en fonction des besoins de la population. Pour le SIT, la protection des salarié-e-s et l'amélioration des conditions de travail sont une nécessité indissociable du développement d'un service public de qualité.

ACCÉDER AU PROGRAMME DE FORMATION

Pour améliorer la connaissance de ses membres en matière de droits syndicaux, techniques de négociation ou représentation syndicale, le SIT organise annuellement des cycles de formations.

PARTICIPER À LA SOLIDARITÉ

Totalement indépendant, le SIT est financé exclusivement par les cotisations de ses membres. Chaque membre du SIT contribue à hauteur de ses moyens à l'existence et au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations financent l'ensemble de l'activité syndicale du SIT: mise à disposition de membres d'un secrétariat composé par des professionnel-les compétent-e-s, production de matériel d'information, alimentation d'un fonds de grève, participation aux

campagnes de votations concernant les droits et les conditions de vie des travailleurs-euses.

En adhérant au syndicat vous pouvez participer aux différents groupes de réflexion, comités, commissions, assemblées, manifestations. Par votre contribution vous alimentez le syndicat dans ce qu'il a d'essentiel: un collectif solidaire.

DÉFENDRE SES DROITS

Le SIT est très actif dans les services publics. De par sa pugnacité et sa capacité de propositions, le SIT est devenu un interlocuteur combatif reconnu des employeurs. Dans les services publics et para-publics, l'action du SIT se décline sur plusieurs plans:

a. L'action collective

Organisation des salarié-e-s dans les services et unités en cas d'attitude autoritaire de la hiérarchie, mauvaise ambiance de travail, non-respect des règles horaires, réorganisations, modifications de cahier des charges, manque d'effectifs et luttes pour plus de postes de travail, etc, intervention et/ou négociation au niveau du Conseil d'Etat pour les aspects généraux (cadre légal et réglementaire).

b. La défense individuelle

Mise à disposition des membres d'un secrétariat professionnel et compétent pour conseiller et

accompagner des démarches individuelles et assurer la défense dans tous litiges (évaluation des prestations, nomination, entretien de service, sanctions, insuffisance de prestations, protection de la personnalité, pressions de la hiérarchie, difficultés horaires, recherche d'un poste compatible avec l'état de santé suite à maladie/accident, demande de PLEND, etc).

c. L'unité d'action syndicale

Participation active aux diverses instances du Cartel intersyndical du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné, et action collective intersyndicale au niveau des services-unités.

Le SIT-services publics se compose de divers groupes syndicaux et comités de militant-e-s. Ils-elles y discutent des enjeux syndicaux et de la stratégie du SIT, définissent les positions du SIT et peuvent participer à diverses instances internes (groupes de travail, commissions, Comité interprofessionnel, etc), ou externes (Assemblée des délégué-e-s du Cartel, Commission paritaire du statut, instances des caisses de pension, groupes de négociation, commissions officielles, etc).

Le SIT se bat quotidiennement aux côtés des salarié-e-s

des services publics et secteurs subventionnés pour:

1. Plus d'égalité entre femmes et hommes, et contre toutes les formes de discrimination.
2. Une meilleure protection des salarié-e-s contre l'arbitraire.
3. La suppression des statuts précaires, pour la stabilisation des auxiliaires, et contre le recours abusif aux emplois temporaires.
4. Plus d'effectifs/postes dans les services/unités qui en ont besoin.
5. Une politique salariale juste et prenant en compte l'évolution des métiers.
6. Le maintien d'un système de retraite et de pré-retraite garantissant un revenu digne et décent pour tous-tes, pour la reconnaissance du principe de pénibilité du travail, et pour une participation plus importante de l'employeur aux cotisations.
7. Le droit à la formation professionnelle et continue.
8. Une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée, contre les temps partiels imposés et la déréglementation horaire.
9. Une gestion du personnel respectueuse, contre le management autoritaire.
10. Pour la santé du personnel contre les causes de détérioration des conditions de santé au travail et pour une meilleure protection en cas de problèmes de santé.



Envie d'en savoir plus?

Envie de participer?

Rejoignez-nous!

Pour toute information sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter:
www.sit-syndicat.ch
info@sit-syndicat.ch

Un syndicat interprofessionnel:

Seul syndicat interprofessionnel, le SIT vous offre l'opportunité d'échanger avec les collègues des autres secteurs du privé ou du public, sur des thématiques génériques développées dans les commissions: Femmes, logement, migration, formation professionnelle, internationale

Des comités ou groupes sectoriels organisés:

Un fois par mois vous retrouvez les collègues employé-e-s dans la même branche professionnelle et vous décidez de la politique syndicale au sein des comités: administration cantonale, hospitalier, aide à domicile, éducation spécialisée, animation parascolaire, Ville de GE, SIG, petite enfance, EMS, EPI, etc.

Permanences des secteurs Public-Santé-Social

Le mardi de 10h30 à 13h30. Le mercredi de 14h à 18h.
16, rue des Chaudronniers, Vieille-Ville (à proximité du parking de St Antoine - tél: +41 (0)22 818 03 00

Nouvel horaire dès janvier 2014 :
le mercredi de 15h à 18h